

CHALLENGE AMICAL « VETERANS» DU « SUD » : SAISON 2020/2021

°La participation est réservée aux joueurs et joueuses affiliés à l'AF de la FRBTT et ayant atteint l'âge de 39 ans (à titre de propagande) accomplis à la date de l'épreuve.

°La compétition débutera à 09h00 précises mais tous les participants doivent être présents sur place dès 08h30. En cas de retard, prière de prévenir préalablement l'organisateur qui prendra la décision de maintenir ou non l'inscription.

Le tirage au sort des équipes aura lieu, sur place la veille de l'épreuve, en présence de témoins éventuels, dès 19h30.

°Les équipes sont composées de deux joueurs (ou de deux joueuses ou encore d'un joueur et d'une joueuse). Pour les dames, c'est le classement « messieurs » qui sera pris en compte.

°Chacune des équipes se composera d'un joueur dit « fort » et d'un joueur dit « faible » (1 haut et 1 bas classement).

A classement égal entre deux ou plusieurs joueurs le plus jeune est considéré comme le joueur dit « fort ».

°Les joueurs et joueuses ne pourront pas être associés plusieurs fois au même partenaire au cours des cinq épreuves. De même, un joueur ou une joueuse dit « fort » ne pourra pas être associé plusieurs fois à un « NC » au cours des cinq épreuves.

°Les équipes seront d'abord réparties en poules puis sur base du classement de ces poules, d'autres rencontres seront programmées, **poule des 1^{er}, poule des 2^{ème}, poule des 3^{ème} et poule des 4^{ème}** pour tous afin de pouvoir « classer » toutes les équipes.

a) Les matches en « simples » se jouent en 3 sets gagnants (2 sets en cas de participation trop importante). Les « doubles » sont supprimés de ce type de compétition svt décision de l'A.F./FRBTT pour 2020/2021 ! La notion « Valeur » est introduite vu qu'un match nul est possible après les 2 « simples ». Une Victoire pour l'équipe ayant remporté les 2 « simples » rapporte DEUX points et un Nul, quand chaque équipe a remporté un « simple », rapporte UN point. Dans une « poule » on établit le classement par addition des points récoltés. Une Finale entre 2 équipes pourra se jouer sur 2 ou 4 « simples » (décision CPNV).

b) En cas d'égalité d'équipes dans une « poule », le départage s'effectue d'abord sur les points attribués (victoires et nuls) entre les équipes classées ex - aequo, après une 1^{ière} égalité sur la meilleure différence des sets (meilleur %), après une 2^{ème} égalité sur la meilleure différence des points. Et en cas de nouvelle égalité, c'est l'équipe la plus âgée qui est déclarée victorieuse.

°Compétition disputée sur **4 tables** ou plus et un maximum de **32** inscriptions sont acceptées.

°Inscriptions à adresser, uniquement auprès du responsable du club organisateur, au plus tard, 48h00 avant le début de l'épreuve (**priorité aux joueurs inscrits aux challenges précédents**).

Les réservations du repas pour le midi doivent être effectuées dans les mêmes délais.

Les frais d'inscription s'élèvent à :

- 14€ pour la compétition et le repas (6€ sans le repas)
- 14€ par repas pour les accompagnants
- Tout désistement doit être signalé dans les mêmes délais (48h avant la compétition).
Après deux désistements consécutifs on perd la priorité
En cas de non-respect de cette règle, le droit d'inscription (et/ou de repas) reste dû au club organisateur.

Les Cinq épreuves se dérouleront à :

- **C.T.T. Somzée : le Dimanche 29/11/2020**

Christophe CORYN 0475/552131 christophe.coryn@gmail.com

- **PALETTE ST-LOUIS ROSEE : le dimanche 28/03/2021**

Cédric DERBAISE 0496/51.86.80 cedricderbaise@proximus.be

- **FLORENNES: à déterminer vu les clauses actuelles à observer au Complexe sportif (trop contraignantes)**

Nicolas BOUCHAT 0473/357407 bouchatnicolas@hotmail.com

- **ERMETON TT : le dimanche 18/04/2021**

Fabienne CLEDA 0499/41.72.14 fabienne.cleda@gmail.com

- **PING MOSAN HASTIÈRE: le samedi 15/05/2021**

Emile HUBERT 0491/750238 huben12@hotmail.com

Une suspension pour une durée de 5 épreuves pourra être proposée à la CPNV par le Comité des clubs du SUD impliqués. La CPNV décidera d'entériner ou non cette proposition et il n'y aura aucun recours contre cette décision. En cas de récidive : sanction alourdie et dossier transmis au CPN. En concertation avec le coordinateur du Challenge des CINQ, cette sanction sera applicable également pour leur challenge.

Le coordinateur général du Challenge est Fabienne CLEDA de la C.P.N.V.

°Un classement général individuel sera établi à l'issue des **cinq** épreuves. Les résultats individuels obtenus dans les **quatre** meilleures épreuves seront pris en compte pour le classement général. (la participation à au moins **quatre** épreuves est requise pour figurer dans le classement général final). La cotation des points est du ressort des clubs organisateurs.

°Tout point non prévu dans le présent règlement sera réglé par la CPNV ou ses représentants désignés en concertation avec les responsables des clubs organisateurs pour prendre des décisions dans l'intérêt du bon déroulement de l'épreuve.

°Cette compétition est placée sous l'égide exclusive de la C.P.N.V. (conformément à la décision du C.P.N.).

°Le présent règlement sera d'application pour les **cinq** épreuves et sera affiché dans chacun des clubs organisateurs.

°Les épreuves se dérouleront de la même manière, d'un commun accord entre les **cinq clubs organisateurs**.

Pour la C.P.N.V.,

Freddy Romainville,

Secrétaire